



La séance s'est tenue à Chalonnes-sur-Loire le 4 novembre 2024, en présence de 6 représentants des résidents et 1 représentant des familles. Ont été abordés les points ci-après :

I. PROPOSITION DE PRIX DE JOURNÉE 2025



Mme MORIN, Directrice adjointe, a présenté les prix de journée 2025 et est revenu sur l'impact des charges qui se répercutent sur le prix de journée :

➔ Dépenses de personnel entre +3% et +4%

➔ Charges d'exploitation courante et à caractère médical

- Alimentation (1,2 %)
- Electricité (-15 %)
- Carburant (1,1 %)
- Gaz (-5 %)
- Autres achats (1,7 %)
- Linge et blanchisserie (1,7 %)
- Charges à caractère médical (4,6 %)

➔ Charges afférentes à la structure +2,3%

- Prestations de services (2,3 %)
- Maintenance (2,3 %)
- Transport d'usagers (2,3 %)
- Autres charges (1,7 %)

Prix de journée 2025 :

	2024	2025	Augmentation	
	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} avril 2025		En %	En €
Hébergement -60 ans	72,27 €	74,13 €	+ 2,57 %	+ 1,86 €
GIR 5 et 6	6,07 €	6,26 €	+ 3,13 %	+ 0,19 €
Prix de Journée	78,34 €	80,39 €	+ 2,61 %	+ 2,05 €

	2024	2025	Augmentation	
	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} avril 2025		En %	En €
Hébergement + 60 ans	90,69 €	95,50 €	+ 5,30 %	+ 4,81 €
GIR 1 et 2	22,56 €	23,24 €	+ 3,00 %	+ 0,68 €
GIR 3 et 4	14,32 €	14,75 €	+ 3,00 %	+ 0,43 €

Taux d'évolution de + 2.80% du tarif au 1er janvier 2025 par rapport au tarif au 1er janvier 2024.

Cette augmentation du prix de journée permettra à l'établissement d'amortir l'augmentation des charges sur l'année 2025.

II. PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SANITAIRES



Précisions sur les modalités de transport au sein de l'EHPAD :

Les transports en ambulance sont pris en charge à 100 % avec une Prescription Médicale de Transport (PMT) et si la personne est en Affection de Longue Durée (ALD) (sinon 55 % par la caisse - 45 % par la mutuelle).

Transports en VSL (Véhicule Sanitaire Léger), 3 possibilités :

1. Si la personne est en ALD exonérante ET si le médecin fait une PMT => Prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale
2. Si la personne est en ALD non exonérante ET si le médecin fait une PMT => caisse 55 % et mutuelle 45 %
3. Pour une hospitalisation complète (1 nuit) ou hospitalisation en ambulatoire => prise en charge à 100 % si présence d'une ALD exonérante ou non (sinon 55 % par la caisse - 45 % par la mutuelle)

Transport sans rapport avec une ALD : VSL non remboursable même avec une PMT ; cela devient un transport sanitaire à la charge du résident (Devis pour validation).

Transport de personne à mobilité réduite (TPMR) : Identique à celle des VSL, la PMT doit être cochée en « TPMR » et le résident doit avoir son propre fauteuil.

Transport taxi compteur : le prix de taxi est calculé par le taximètre.

Rappel : les ambulanciers ont comme mission de transporter un résident vers son lieu de soins, ils ne sont pas tenus d'attendre. Pour toutes personnes ayant des troubles cognitifs, la présence d'un accompagnant est impérative.

III. RETOUR SUR L'INAUGURATION du 9 octobre

Nous avons célébré l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'hôpital au terme de près de 10 ans de travaux, en présence de tous nos partenaires, professionnels, résidents et familles qui étaient nombreux à avoir fait le déplacement pour l'occasion.



IV. PRESENTATION DU NOUVEAU COMITE ETHIQUE

Les missions du comité éthique au CHCA sont d'aider à la prise de décision dans des situations complexes mais aussi à réfléchir sur des thématiques transversales, à promouvoir une culture de la réflexion éthique et enfin d'encourager le dialogue entre usagers, entourage et professionnels.

Les membres du comité éthique sont les suivants :

- **Alexandra GALLARD** psychologue
- **Nathalie GODINEAU**, représentante du CVS
- **Jacqueline HOUDAYER**, représentante de la CDU
- **Anthony JALLET**, aide-soignant
- **Isabelle KASPZRAK**, infirmière
- **Mireille RIPOCHE**, Médecin
- **Adeline CHÂTEAU**, coordinatrice des soins

V. EQUIPE ANIMATION

Bienvenue à
- Ava MALINGE
- Clément JOLLY
accueillis en service civique pour 8 mois.



VI. CHAINES SUPPLEMENTAIRES

L'Etablissement, par le biais de l'entreprise NION (distributeur officiel de Canal +) va faire installer les chaînes ci-dessous :

Canal +, Canal + sport, Canal + Foot, Canal + Cinéma, Canal +Sport 360, Canal + Grand écran + 4 chaînes thématiques au choix, par exemple : Ciné + premier, Ciné + classic, National géographique.

Installation programmée le Jeudi 28/11 prochain.

VII. ENQUETE DE SATISFACTION

La période de recueil des questionnaires est prolongée jusque fin novembre 2024 afin d'avoir plus de retours.



**Prochain CVS :
jeudi 12 décembre 2024**

Pour contacter le CVS, adresse mail suivante : cvs@chca.fr